

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 33

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUÏ par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Attribution de l'allocation secours aux sapeurs - pompiers en retraite au titre de l'année 2024

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du 24 septembre 1993 portant extension de l'attribution de l'allocation dite « secours » allouée aux sapeurs-pompiers volontaires en retraite et à leurs veuves et revalorisant son montant trimestriel à 350 francs,
- Vu ses délibérations successives décidant, suite à la départementalisation du centre de secours, de proroger au titre de ces années le versement de cette allocation aux intéressés,
- Considérant qu'il convient de proroger le versement de cette allocation au titre de l'année 2023,
- Considérant que la collectivité attribue cette allocation à tous les sapeurs-pompiers volontaires ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le centre de secours était sous compétence communale,
- Vu la liste des bénéficiaires de cette allocation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide, au titre de l'année 2024, le versement de l'allocation dite « secours » moyennant un montant trimestriel de 60 euros aux sapeurs-pompiers volontaires en retraite ou à leurs veuves conformément à la liste ci-annexée.

2 - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 5 Janvier 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 5 Janvier 2023

D33_12122023

Liste des pompiers en retraite et de leurs veuves - Année 2024

- Monsieur Michel ACOSTA
- Monsieur Lionel ACOSTA
- Monsieur Claude BARRY
- Monsieur Guy BARRY
- Monsieur Daniel BARRY
- Madame Jean COURTEIX
- Monsieur Pierre CUEILLE
- Marie Louise COUDERT veuve COURTET
- Madame Gisèle Marie José ACOSTA veuve DANOVARO
- Madame Ginette MAUGENS veuve FAUCHER
- Monsieur Jacky MONS
- Madame Claudette PERION veuve GUIGNARD
- Monsieur Bernard REGNER
- Madame Gisèle CAUDY veuve ROUX
- Monsieur Claude SOULARUE
- Madame Marinette Jeanne THIEYRE veuve CAILLARD
- Monsieur Patrick VALETAS
- Monsieur Albin VINCENT

Vu,

Le Maire,

Bernard COMBES

